

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 5 janvier 2010	<p>Procès verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 5 janvier 2010, à 20 h 38, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
Ordre du jour du 5 janvier 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance spéciale du 5 janvier 2010</p> <p>1 <i>RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION</i> 2 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 3 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> 3.1 Autorisation de cautionnement en faveur de la Corporation de développement économique de Lyster 4 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 5 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i></p>
Renonciation à l'avis de convocation	<p>Le conseiller Yvon Martineau nous a informés qu'il serait hors du territoire de la municipalité lors de la séance spéciale.</p> <p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
001-01-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>
002-01-2010 Autorisation de cautionnement en faveur de la Corporation de développement économique de Lyster	<p>ADOPTÉE</p> <p>CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de Lyster inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 950 000\$, remboursable sur 5 ans ;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster se porte caution en faveur de la Corporation de développement économique de Lyster inc. d'un montant de 950 000\$ pour 5 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».</p> <p>QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et des Régions l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



003-01-2010
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

004-01-2010
Levée de
l'assemblée

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière